

POUR LA PREMIERE FOIS EN EGYPT

LE LAIT CAILLÉ VITAMINÉ

VITAMINES A + B1 + B2 + C + D

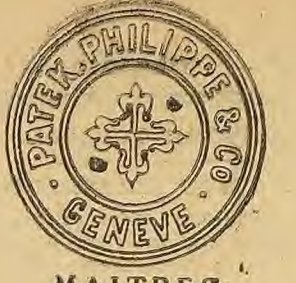
EN VENTE CHEZ : **GROPPY**

TEL. 46199/8/7

A L'AMERICAIN

RUE SOLIMAN PACHA ET AUPRES DES REVENDEURS

R.C. 76688



MAITRES HORLOGERS A GENÈVE

chez **HOROVITZ & Cie**

JOAILLIERS Montres de Marque

29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU **PROCHE-ORIENT** et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS — TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282

Adresse Télégraphique «HELVÉ» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

Joie et Lumière de Pâques

Le message de Pâques est si extraordinaire, si mystérieux, qu'il rompt nos préoccupations habituelles. Mais on fait trop souvent de Pâques et de la résurrection, une parabole, un symbole, une allégorie. Sans doute, la conception allégorique des événements exerce sur l'homme une étrange attraction. Que le jour succède à la nuit, c'est là une réalité dont les antiques proverbes déjà avaient relevé les bienfaits. Mais c'est aussi l'expérience du maïade, cloûe sur son lit de douleur. L'apparition de l'aube met le terme à une nuit de souffrance parfois longue et pénible et les premiers rayons de soleil sont comme un baume à ses douleurs. C'est également ce qu'éprouvent les soldats sur tous les fronts de la guerre, au poste de garde qui leur est comie en premiers lignes. La leur au jour qui nait procure au soldat non seulement l'aise et la lumière qui assure sa sécurité et sa mission. Cette expérience est encore la vallée en pleine nuit et qui s'élevait peu à peu, atteint la crête pour goûter la magnifique spectacle d'un lever de soleil.



Et le symbolisme que nous découvrons en l'espace de 24 heures, se renouvelle dans le prodigieux changement des saisons. Le renouveau du printemps en particulier et ses signes avant-coureurs sont de ceux qui impressionnent le plus les hommes.

Le message de Pâques, s'il nous parle lui aussi de vie et de renouveau, n'est pourtant pas un symbole. Pâques n'entre pas dans l'ordre des lois naturelles. Il est un fait de Dieu, une réalité divine qui transcende et domine toutes les comparaisons humaines. La Bible ne fait pas de philosophie. Elle nous rapporte un événement unique exceptionnel comme un fait voulu de Dieu. Et c'est précisément ce fait impossible, inconcevable, inattendu, que la Bible place comme unique fondement de son message : Dieu a ressuscité Jésus-Christ.

Il est naturel que l'humanité n'accepte pas d'emblée cet étrange message. En refusant son caractère surnaturel et miraculeux, on a vu le message authentique de Pâques de son contenu en le réduisant à une inoffensive allégorie. Il est très attachant de parler des signes de résurrection que nous percevons dans la nature. Mais il n'y a pas là de sécurité absolue, ni de fondement sur lequel nous puissions construire solidement. Certes, les printemps avec toutes ses promesses nous revient à nouveau; et maintes fois d'arbres demeurent inertes, froids et insensibles au renouveau printanier. Combien de vieillards pensent avec nostalgie au temps de leur jeunesse. Ils savent bien que les forces juvéniles d'autrefois ne reviennent plus et qu'il ne leur reste plus que l'attente et quelle attente parfois, de la fin de l'existence terrestre.

Toute dissertation générale sur Pâques est stérile et impuissante. Aux heures graves, il faut à l'homme autre chose que de belles allégories. Il a besoin du message de la Résurrection tel qu'il nous est transmis par la parole de Dieu, à savoir que : Jésus Christ est réellement ressuscité. C'est là le seul fondement, le seul rocher qui puisse braver la fureur des ouragans, c'est le seul drapeau qui n'est jamais mis en berne et qui continuera à flotter au haut du mâât jusqu'à la fin des temps.

Seule la foi ouvre les yeux et le cœur devant le Christ vivant. Jésus est vraiment ressuscité. Il est le premier des vivants de la vie éternelle et cela pour nous y conduire au travers de la mort.

Ce message nous concerne tous.

Past. CH. D.

Une nouvelle réussite de l'industrie horlogère suisse

La montre à l'heure universelle

Une nouvelle réussite vient d'enrichir le palmarès de l'industrie horlogère de notre pays : la montre à l'heure universelle. Celle-ci, grâce à un cadran central mobile, indique d'un coup d'oeil, sans manipulation aucune, l'heure qu'il est sur les 24 fuseaux horaires du monde entier. C'est dire que l'on pourra avoir, en quelque sorte, la mappemonde à son poignet. Il existe déjà, certes, des montres universelles, mais elles ne pouvaient donner l'heure simultanément que sur un seul fuseau, et cela non sans diverses manipulations.

Une grande manufacture horlogère locale, après 4 ans de recherches, a mis au point une montre universelle d'un type nouveau qui porte le nom de « Tisset-Navigator ». On pourra désormais connaître, d'un seul coup d'oeil, l'heure qu'il est dans 24 endroits du monde : Genève, New-York, Sydney, Honolulu, Calcutta, Tokio, Cingapour, Rio-de-Janeiro, Mexico, Denver, Londres, Nouméa, etc. Il s'agit, en l'occurrence, d'une montre-bracelet automatique. Qu'on voyage à travers l'Océan, qu'on veuille téléphoner dans un autre continent, on pourra connaître désormais du coup l'heure qu'il est dans toutes les parties du globe.

Cette montre ne se différencie d'une montre ordinaire que par le rebord extérieur du boîtier, par son cadran moyen divisé en 24 heures, et par son cadran central, géographique, qui porte les noms de 24 cités dispersées dans le monde entier.

«Aux Rencontres Suisses»

Financement du réarmement et impôt sur le vin

Au cours de la discussion du projet financier et plus spécialement de l'impôt sur les vins devant le Conseil national, M. Max Weber, conseiller fédéral, avait déclaré qu'il était prêt à venir défendre la thèse du Conseil fédéral devant les vignerons. Répondant à l'invitation des « Rencontres suisses » qui poursuivent en Suisse romande le travail d'orientation de l'opinion accompli durant la dernière guerre par la section Armée et l'oyer, M. Max Weber a pris part à un grand débat au cours duquel on entendit également, comme adversaire de l'impôt sur les vins, M. Paul Chaudet, conseiller national et conseiller d'Etat vaudois.

M. Max Weber, conseiller fédéral, chaleureusement applaudi par l'assistance, a pris la parole pour exposer le point de vue de la Confédération sur le sujet à l'ordre du jour : « Financement du réarmement et impôt sur les vins ». Le chef du Département fédéral des finances a relevé, pour commencer, que l'opinion suisse est unanime — exception faite du groupe du Parti du travail — sur la nécessité de réarmer à cause de la tension internationale. Le programme d'armement a été adopté par l'Assemblée fédérale. Il s'agit d'un programme supplémentaire qui exigera environ un milliard et demi de francs en quatre ou cinq ans. Au budget militaire ordinaire d'environ 500 millions, s'ajoutent donc en moyenne 300 millions pendant plusieurs années. L'ensemble des charges militaires aux Etats-Unis s'élève à environ 15% du revenu national; il est aussi élevé en Angleterre, alors qu'en Suisse, y compris le nouveau programme d'armement, le total des charges militaires n'atteint que 4% du revenu national.

Le chef du Département des finances a analysé ensuite les moyens de se procurer les fonds nécessaires. M. Weber a évoqué les diverses mesures prises pour lutter contre le renchérissement du coût de la vie et contre les tendances à l'inflation. Il a analysé ensuite les impôts pré-

vus pour financer le réarmement.

1. — Des surtaxes majorant l'impôt fédéral actuel pour la défense nationale de 10 à 30% pour les personnes physiques et de 20% pour les personnes morales. Rendement annuel : 63 millions de francs.

2. — Une majoration de l'impôt sur les chiffres d'affaires frappant les boissons. Rendement : 27 millions de francs par an.

3. — Le rétablissement de l'impôt sur les chiffres d'affaires frappant les comestibles fins. Le Conseil national veut y renoncer, parce que l'on a promis de laisser les comestibles fins de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Il veut en contrepartie relever les droits de douane sur divers comestibles fins, ce qui est plus simple pour l'administration et n'occasionne pas de frais supplémentaires. Recettes prévues : 13 millions de francs.

4. — Les cantons renonceraient à leur part au rendement de la taxe d'exemption du service militaire. La Confédération en retirerait par an 6 à 7 millions.

Les recettes totales s'élèveraient ainsi à 110 millions de francs par an. Le projet s'étendant sur trois ans, on obtiendrait ainsi 330 millions, ce qui couvrirait un peu plus du cinquième des dépenses militaires supplémentaires. On ne peut donc parler ici de fiscalité exagérée.

M. Weber en est venu ensuite à parler de l'impôt sur les boissons, point auquel on prête, en Suisse romande, le plus d'intérêt, sinon le plus de sympathie. Il y a longtemps que l'on songe en Suisse à instituer un impôt sur les boissons. Le Conseil fédéral, dans ses propositions, a pris les plus grands égards tout particulièrement vis-à-vis des vignerons. Renonçant à sa première idée de percevoir un impôt spécial, il propose seulement une modeste majoration de l'impôt déjà existant sur le chiffre d'affaires. Cette mesure doit toucher toutes les boissons, à l'exception du lait que personne ne songe à imposer, ainsi que du café et du thé qui sont déjà grevés de fortes charges douanières. Les demandes de dégrèvement du cidre doux, du jus de raisin sans alcool, des eaux minérales, des boissons artificielles, ont été repoussées.

Parmi les boissons soumises à l'impôt se trouve le vin. « Je puis comprendre l'opposition des vignerons, jusqu'à un cer-

La loi agricole acceptée à la double majorité des électeurs et des cantons

Voici les résultats du scrutin concernant la loi sur l'agriculture :

	Oui	Non
Zurich	69.353	102.906
Berne	88.926	58.681
Lucerne	26.583	23.659
Uri	3.523	2.467
Schwyz	6.419	6.860
Obwald	2.371	2.087
Nidwald	2.075	2.057
Glaris	3.282	4.609
Zoug	3.424	4.737
Fribourg	22.370	6.368
Soleure	18.424	14.783
Bâle-Ville	10.185	18.476
Bâle-Campagne	10.287	9.672
Schaffhouse	7.038	7.390
Appenzell Rh. Ext.	3.484	7.406
Appenzell Rh. Int.	1.415	1.088
Saint-Gall	27.333	36.539
Grisons	19.353	6.641
Argovie	36.357	36.012
Thurgovie	19.360	15.058
Tessin	15.593	4.054
Vaud	38.135	19.915
Valais	23.037	4.045
Neuchâtel	11.849	9.085
Genève	10.967	9.942
Totaux	480.852	413.944

Participation au scrutin: 63,5 % environ. Cantons acceptants: 13 cantons et 4 demi-cantons. Cantons réjetants: 6 cantons et 2 demi-cantons.

La loi sur l'agriculture a été surtout adoptée par la Suisse romande et le Tessin, alors qu'elle a plutôt été repoussée par la Suisse allemande. On a davantage voté dans les régions rurales que dans les centres urbains et les régions industrielles.

Les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Genève et Valais accusent un excédent de 57.614 oui avec le Tessin 69.153, alors que l'on compte un surplus de 66.908 oui pour toute la Suisse. L'opposition à la loi s'est surtout manifestée dans les centres urbains. C'est ainsi que Berne-Ville a voté non (48.000 contre 14.000 environ) alors que les districts campagnards étaient « pour ». Lausanne, Neuchâtel, Yverdon, Vevey ont également voté « non ». Zurich-Ville détient le record des « non »; 59.000 non, contre 27.000 oui environ.

LES ETRANGERS EN SUISSE

Le Bureau fédéral de statistique a déterminé le nombre des étrangers qui résident en Suisse le 1er décembre 1950. Par un accroissement constant, ce nombre est passé de 71.600 à 532.000 entre 1850 et 1910. Peu avant la première guerre, on comptait même plus de 600 mille étrangers établis dans notre pays. Leur proportion, par rapport à l'ensemble de la population, est montée de 3 à 15 0/0 dans cette période de 60 ans; l'augmentation relative a été la plus forte de 1850 à 1860 et de 1888 à 1910. Tous les recensements de 1920 à 1941 ont permis, en revanche, de constater chez nous un affaiblissement des colonies étrangères. En 1941 — 5 0/0 — n'était pas même aussi élevée qu'en 1870. Cet extraordinaire recul s'explique par le retour des étrangers dans leur patrie durant les deux guerres mondiales. De 1941 à 1950, l'augmentation a été de 60.000 et la proportion a marqué une légère hausse, en passant à 6 0/0, par suite, surtout, de l'arrivée d'ouvriers bénéficiant d'un permis de séjour, dont la durée est limitée.

Le rapport entre le nombre des étrangers et la population totale varie selon les régions. Il est le plus fort dans les cantons frontiers, dans certaines régions industrielles et dans les grandes villes. C'est ainsi que depuis cent ans les étrangers sont toujours plus largement représentés dans les cantons de Bâle-Ville, de Schaffhouse, du Tessin et de Genève que dans l'ensemble du pays. Le pourcentage le plus élevé a toujours été celui du canton de Genève, où, sur cinq habitants, on en comptait même deux d'origine étrangère en 1900 et 1910. Depuis 1880, Zurich, Grisons et Thurgovie figuraient parmi les cantons où la proportion des étrangers dépassait la moyenne du pays, tandis qu'elle lui était inférieure, depuis 1900, dans le canton de Neuchâtel.

Actuellement, 283.000 étrangers résident en Suisse. Leur nombre absolu est le plus fort dans les cantons de Zurich (51.000), de Genève (35.000) et du Tessin (30.000). En rapportant ces chiffres à ceux de la population totale, on constate qu'un habitant sur six est de nationalité étrangère dans les cantons de Genève et du Tessin. Beaucoup plus loin viennent les cantons de Bâle-Ville et des Grisons, où les étrangers représentent 8 0/0 de la population. La proportion est la plus faible — moins de 3 0/0 — dans les Rhodans-Intérieures d'Appenzell, au Nidwald et dans les cantons de Berne, du Valais et d'Uri.

LA SUISSE ET LA CONFERENCE DES DETTES ALLEMANDES

Il y a cinq semaines environ, un accord germano-suisse a été paraphé à Berne, selon lequel le gouvernement allemand verserait aux Alliés, à titre de compensation pour la non-liquidation des avoirs allemands en Suisse, une somme de 121 millions de francs. La Suisse, elle, renonçait entièrement à une participation quelconque au produit de la liquidation des avoirs allemands. Pour être valable, la convention devait être approuvée par les Alliés et ratifiée par les Parlements des deux pays. Ni l'une ni l'autre de ces conditions n'ont encore été réalisées et entre temps s'est ouverte à Londres la conférence pour le règlement des dettes allemandes.

Le ministre Stucki, chef de la délégation suisse à la conférence de Londres, a fourni à la presse des renseignements sur cette conférence.

Les Allemands ont maintenant offert la même somme que les Alliés, soit 121,3 millions de francs, pour renoncer à l'application de l'accord de Washington. Cette offre n'est pas le résultat d'une nouvelle sollicitation des créanciers allemands en Suisse, mais bien un paiement du gouvernement allemand destiné à réduire de cette somme les revendications suisses à l'égard du milliard de clearing. Les Allemands lient cette offre à la condition que la Suisse fournisse une quittance de solde, c'est-à-dire renonce au milliard de clearing. Ce montant représente plus du double de l'offre précédente allemande, qui était de 60 millions de frs. Mais elle est de nouveau liée à des conditions irréalisables.

On s'est vite entendu sur la somme, vu que la Suisse ne demandait pas davantage que les Alliés; mais la proposition de quittance de solde a été repoussée.

Il s'agit d'abord formé à Londres un front unifié des Allemands et des Alliés. Tous deux avaient le même intérêt à porter par ainsi dire un coup mortel au milliard de clearing suisse. Les créances des Etats neutres datant du temps de guerre ne devaient pas être traitées dans cette conférence et notamment les créances de clearing. Cela visait évidemment la Suisse. Les Allemands ont agi d'entente avec les Alliés, en réclamant la quittance du solde, mais on a renoncé, lorsque la Suisse a fait savoir, au cours de conversations parfois dramatiques, qu'elle ne se plierait pas devant une telle discrimination.

C'est un nouveau progrès par rapport à la situation antérieure. Il est désormais possible aux Allemands de négocier avec la Suisse sur le règlement des créances de clearing, la Confédération réclamant en tout 1177 millions de francs.

Selon la conception suisse, les négociations sur le règlement de l'accord de Washington sont indépendantes des revendications suisses de clearing. L'approbation par les Alliés de ce règlement dépend d'une solution satisfaisante des créances de clearing pour laquelle la Suisse décline toute responsabilité. Si les Allemands se plaignent que leurs avoirs en Suisse sont toujours bloqués, ils doivent s'en prendre aux Alliés. En regard à ce nouveau retard, on a demandé pour la cinquième fois, et de toute urgence, qu'au moins les petits avoirs allemands en Suisse soient libérés; il s'agit d'environ 18.000 cas de moins de 10.000 fr. Mais jusqu'à présent, aucune réponse n'a encore été donnée à cette requête.

A part cela, il a régné une atmosphère amicale à la conférence de Londres, ce qui n'était pas le cas lors de négociations de Washington.

La cause essentielle du recul des effectifs étrangers réside dans leur appel sous les drapeaux au cours des deux guerres mondiales. Le fait ressort particulièrement de la répartition des étrangers selon le sexe. Jusqu'en 1910, les étrangers ont été plus nombreux que les Suisses; les effectifs n'ont été à peu près égaux qu'en 1870 et en 1888. Lors du premier recensement qui a suivi la guerre de 1914-18 le nombre des femmes d'origine étrangère dépassait de 50.000 celui des hommes.

Chronique parlementaire

CONSEIL NATIONAL

Allocations aux militaires

A l'ouverture de la dernière semaine de la session parlementaire de printemps, le Conseil national a examiné un projet de la loi fédérale sur le régime des allocations à verser aux militaires privés de leur salaire.

M.M. Widmer (rad. Argovie) et Schmid (dém. Zurich) considèrent que le taux des allocations est un peu faible, ils estimeraient d'autre part, qu'il ne saurait être question de recourir aux fonds excédentaires de l'AVS pour couvrir les dépenses. M. Gysler (pays. Zurich) est d'un autre avis. Les fonds de l'AVS peuvent fort bien être mis à contribution, il faut éviter d'accroître les charges sociales qui pèsent déjà lourdement sur l'économie. M. Koenig (ind. Zurich) fait allusion au milliard des caisses de compensations, attribué pour une bonne part, après la guerre, à l'AVS et affecté à tout une série d'autres buts. La génération qui a payé ce milliard est en droit d'exiger de ne pas devoir contribuer de nouveau aux caisses de compensation pour les militaires.

L'entrée en matière est votée tacitement. Le conseil passe à la discussion des articles.

Les dispositions qui fixent le droit à l'allocation ne donnent lieu à aucune observation.

A l'art. 4, relatif à l'allocation de ménage une proposition Boner (cons. Soleure) de la verser aussi aux militaires non mariés, veufs ou divorcés tenus par leur situation professionnelle ou officielle d'avoir un ménage, est combattue par les rapporteurs et M. Rubattel, conseiller fédéral. Elle n'est pas moins acceptée par 68 voix contre 53.

A titre de mesure financière, le Conseil fédéral propose à l'art. 27 de transférer dans le fonds pour le paiement d'allocations aux militaires un montant de 200 millions de francs provenant de la réserve constituée pour alléger les contributions des pouvoirs publics à l'AVS.

La discussion des articles est terminée et l'ensemble du projet adopté par 130 voix contre 0.

CONSEIL DES ETATS

« Le sacrifice de paix »

Le Conseil des Etats discute l'initiative du parti socialiste en faveur de la perception d'un « sacrifice de paix », dont le produit serait affecté principalement à la couverture des dépenses d'armement et en second lieu à la sauvegarde des conquêtes sociales. La semaine dernière, le Conseil national a décidé, à une forte majorité, de recommander le rejet de cette initiative au peuple et aux cantons. Aujourd'hui, le rapporteur de la commission du Conseil des Etats, M. Pillor (cons. Fribourg) arrive à une conclusion identique. La majeure partie des dépenses d'armement, dit-il, peut être couverte par les ressources habituelles du budget. Il n'est pas exclu non plus que des compressions des dépenses puissent être réalisées au cours des prochaines années.

Au nom de la minorité de la commission, M. Klotz (soc. Zurich) défend l'initiative.

M. Weber, conseiller fédéral, donne au Conseil des Etats les mêmes renseignements que ceux fournis la semaine dernière au Conseil national sur le même objet. Il rappelle, en particulier, que le résultat des comptes de 1951 est plus favorable qu'on ne l'espérait au moment de l'établissement du budget. D'autre part, il sera sursis à certaines dépenses qui ne sont pas d'une urgence absolue. Le Conseil fédéral considère que son projet pour le financement des armements est suffisant.

Le projet d'arrêté recommandant au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative est alors accepté par 36 voix contre 3.

QUESTIONS ET REPONSES

Désendettement de l'agriculture

Le désendettement de l'agriculture.

Le conseil fédéral répond ainsi à une question du conseiller national Condrau, catholique, conservateur des Grisons, au sujet du désendettement de l'agriculture.

Lors de l'élaboration de la loi sur le désendettement agricole, on avait prévu que certains cantons, en raison du faible endettement de leurs bien-fonds, renonceraient à exécuter le désendettement ou ne l'exécuteraient que dans une mesure restreinte. C'est pourquoi, la loi, pour des raisons d'équité, autorise le conseil fédéral à verser à ces cantons, à titre de compensation, la moitié de la somme qui leur reviendrait pour le désendettement, lorsque le désendettement de l'agriculture a besoin de bénéficier des oeuvres productives pour combattre la crise agricole. Il y a lieu, dans cette répartition, de tenir également compte de la situation particulière des régions montagneuses. Cette aide peut être accordée par la création d'un fonds distinct en faveur des régions montagneuses, sans qu'il soit nécessaire de modifier la loi. Ce fonds serait alimenté par le subsides annuel de 750.000 francs versé jusqu'ici au fonds spécial prévu à l'article 41 de la loi — en tant que ce subside

Financement des dépenses d'armement

M. Haeffelin, rad. Soleure, président de la commission des finances, rapporte ensuite sur le projet d'arrêté concernant la couverture des dépenses pour l'armement.

Après plusieurs heures de discussion et après avoir rejeté divers amendements, le Conseil des Etats a adopté par 30 voix, avec quelques abstentions, le projet d'arrêté sur la couverture des dépenses d'armement. Plusieurs votes du Conseil ont fait apparaître une résistance très nette de la Chambre haute contre un accroissement excessif des charges fiscales. C'est ainsi que une proposition de M. de Coulon (lib. Neuchâtel), porte-parole d'une minorité de la commission, tendant à limiter à 20% au lieu de 30% le taux de la surtaxe pour l'armement a été acceptée, contre l'avis de la majorité et du Conseil fédéral, par 21 voix contre 19. D'autre part, une proposition de M. Picot, lib. Genève, de percevoir la surtaxe pour l'armement seulement sur le revenu du travail et non pas sur la fortune n'a été écartée que par 23 voix contre 17. En revanche, tous les amendements tendant à réduire les taux de l'impôt sur les boissons, et du vin en particulier, ont été rejetés à assez fortes majorités.

(Lire la suite en page 2)

AU PALAIS FEDERAL

L'AVS ET LES ETRANGERS

Dans une ordonnance publiée aujourd'hui le Conseil fédéral règle le remboursement aux étrangers et aux apatrides des cotisations versées à l'assurance-veillesse et survivants et arrête notamment ceci :

Les étrangers avec le pays d'origine desquels aucune convention n'a été conclue ni ne pourra être conclue dans un proche avenir, ainsi que les apatrides, peuvent demander le remboursement des cotisations versées à l'assurance-veillesse et survivants conformément à l'ordonnance si ces cotisations ont été payées, au total, pendant une année entière au moins et n'ont pas un droit à une rente. Est déterminante la nationalité au moment de la demande de remboursement.

Les cotisations peuvent être remboursées lorsque l'étranger ou l'apatride, selon toute prévision, cesse définitivement d'être assuré.

POUR CONTINUER L'AIDE DE LA SUISSE A L'ETRANGER

Se fondant sur l'arrêté fédéral du 18 décembre 1951 au sujet de la continuation de l'aide à l'étranger, le Conseil fédéral a décidé de mettre 700.000 francs à la disposition du Fonds international de l'enfance (Unicef) à titre de contribution de la Suisse pour l'année 1951.

RATIFICATION PAR LA SUISSE DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LA SECURITE SOCIALE DES BATELIERS RHENANS

Le Conseil fédéral a décidé ce jour de ratifier l'accord international relatif à la sécurité sociale des bateliers rhénans, signé par la Suisse le 29 septembre 1950. Cette convention multilatérale a été élaborée sous les auspices de l'Organisation internationale du travail, d'entente avec la commission centrale pour la navigation du Rhin.

Des conférences eurent lieu en 1949 à Genève et à Paris, auxquelles participèrent les pays et les organisations intéressés. Elles aboutirent à la signature du dit accord par les plénipotentiaires des Etats riverains du Rhin. Cet instrument a pour effet de coordonner les conditions d'assurance qui sont actuellement applicables aux bateliers rhénans provenant avant tout des quatre pays riverains, savoir l'Allemagne, de France, des Pays-Bas et de Suisse, ainsi que de Belgique.

SUISSES A L'ETRANGER

LA PREMIERE D'UNE OPERETTE SUISSE A PARIS La première en français de l'opérette « Feu d'artifice » (Le Brochet noir) du compositeur suisse Paul Burkhard a eu lieu au Théâtre Marigny à Paris. Le rôle principal était tenu par Suzy Delair. Cette oeuvre a obtenu un grand succès.

Dans nos Cantons

APPENZEL GRAND CONSEIL D'APPENZEL DES RHODES-EXTERIEURES Le Grand Conseil des Rhodés-Extérieures d'Appenzel a décidé de soumettre à la Landsgemeinde les comptes d'Etat de 1951 qui bouclent avec un bon de 244.000 frs. en lui proposant de laisser aux dépenses 2.300.000 frs. Il recommande également le rejet d'une initiative demandant la révision de la loi d'impôt et l'acceptation d'un contre-projet qui tend à alléger les charges imposées aux petits épargnants et rentiers.

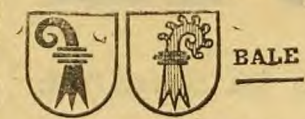
Le Grand Conseil, contrairement à la demande du gouvernement de ne pas se prononcer sur la constitution de réserves par l'économie privée pour permettre de créer des occasions de travail dans les périodes de dépression économique, a décidé de charger le gouvernement d'étudier cette question.

ATTENTION

Advertisement for CORICIDE JAPONAIS, featuring an illustration of a woman and text describing the product's benefits for skin care.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).



BALE

GRAND CONSEIL BALOIS

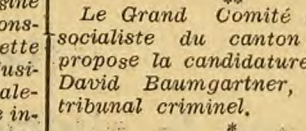
Le Grand Conseil balois a approuvé un crédit de 500.000 frs. pour l'achèvement de la maison de campagne de Erlenhof et la construction d'une station d'observation pour jeunes gens; il a approuvé en outre un prêt sans intérêt de 1,8 millions de frs. Une demande de crédits de 4,4 millions de frs. pour la transformation des installations de distribution d'énergie à l'usine de Birsfelden et pour la construction d'une conduite de cette usine à la sous-station de l'usine électrique de Bâle a également été approuvée. Dans une interpellation, M. Bodenmann (parti du travail) a demandé le paiement immédiat des rentes de vieillesse plus élevées décidées par le Grand Conseil. M. Wenk, conseiller d'Etat, a déclaré que cette manière de faire n'était pas possible mais que tout était préparé pour un paiement immédiat dès que les délais légaux seraient couverts. M. Wenk, conseiller d'Etat, a également répondu à une motion de M. F. Schneider, socialiste, qui demandait qu'un secours semblable soit accordé aux invalides dans le besoin. M. Wenk a fait remarquer qu'un projet de loi à ce sujet était en préparation. M. Schneider a en outre demandé dans une nouvelle interpellation des renseignements sur la situation du marché des logements. Le même orateur gouvernemental a confirmé que cette situation devait toujours être considérée comme précaire. Les autorités s'efforceront toutefois de parer à la pénurie de logements de fortune ou par la construction de barraques.



GLARIS

PARTI POPULAIRE BOURGEOIS

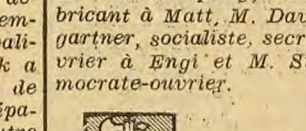
Le comité cantonal élargi du Parti populaire bourgeois (radical) de Glaris a décidé à l'unanimité de revendiquer le siège du Conseil d'Etat rendu vacant par la démission de M. Hoessli. Il présentera la candidature de M. Walter Späty, député, de Matt.



THURGOVIE

LA TAXE SUR LES SPECTACLES DANS LE CANTON DE THURGOVIE

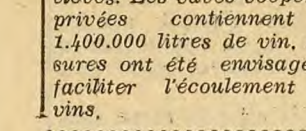
La taxe sur les spectacles s'est élevée dans le canton de Thurgovie, en 1951, à 98.425 francs, soit 5000 francs de plus que l'année précédente. En revanche, le produit de la taxe sur les affiches a reculé de 12.000 à 10.000 francs.



URI

LE TIR DU RUTLI

Le 88ème tir du Rutli, qui aurait dû avoir lieu en novembre dernier et qui fut renvoyé pour cause de fièvre aphteuse, s'est déroulé, dans le cadre qui lui est propre. Bien qu'il ait négligé toute la journée, la participation fut très forte. Y ont pris part les sections du Rutli d'Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald et Lucerne, les dix sections citées et les sept sections invitées en 1951.



SAINT-GALL

LA MEVENTE DES VINS DU RHEINLAND

Une assemblée convoquée à Altstaeten par le département alst-gallois de l'économie publique a constaté que les stocks de vins du Rhinland non vendus de la dernière récolte sont très élevés. Les caves coopératives et privées contiennent encore 1.400.000 litres de vin. Des mesures ont été envisagées pour faciliter l'écoulement de ces vins.



VALAIS

LE VICAIRE CAPITULAIRE DE L'ÉVÊCHE DE SION

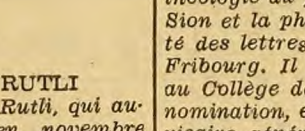
Le chapitre cathédral de Sion a siégé en séance extraordinaire pour élire le vicair capitulaire chargé de diriger l'évêché jusqu'à l'annulation du successeur de Mgr. Bieler. Son choix s'est porté sur Mgr. Grand, vicair général. Le vicair capitulaire, né à Vernamiège, en 1898, ordonné prêtre en 1923, a étudié la théologie au grand séminaire de Sion et la philosophie à la faculté des lettres de l'Université de Fribourg. Il a enseigné ensuite au Collège de Sion, jusqu'à sa nomination, en 1940, au poste de vicair général. En 1943, il est devenu membre du chapitre cathédral de Sion.



ZURICH

AU GRAND CONSEIL

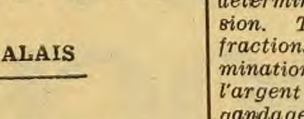
Au Grand Conseil, les socialistes ont motivé une motion invitant le gouvernement à réviser l'accord passé avec les cantons de Schyetz et de St-Gall concernant la navigation sur le lac de Zurich. Afin de garantir la sécurité il y aurait lieu de fixer le nombre maximum des heures de travail du capitaine et de créer des possibilités de contrôle. Le Conseil d'Etat accepte d'examiner cette motion.



VAUD

DEUBELBEISS ET SCHURMANN DEVRONT ÊTRE JUGES A ZURICH

La Chambre d'accusation du tribunal fédéral avait, dans sa séance du 26 mars 1952, s'occuper du conflit de compétences qui s'est produit entre les autorités pénales des cantons de Zurich et d'Argovie au sujet de la question de savoir où les nommés Deubelbeiss et Schürmann, qui sont accusés d'assassinat sur la personne du banquier zurichois Bannwart, du délit manqué d'assassinat à Reinach, d'une dizaine d'infractions et de plusieurs vols qualifiés, etc., devraient être poursuivis et jugés. Comme on sait, on a constaté que Bannwart avait été tué non pas sur territoire zurichois, comme on le croyait au début, mais bien sur territoire argovien, il est vrai à une distance de seulement 200 mètres de la frontière intercantonale. Malgré cette constatation, le tribunal fédéral a décidé que ce seraient les autorités zurichaises qui auraient à juger les faits criminels des deux accusés. En définitive, c'est l'ensemble des infractions à la charge de Deubelbeiss et de Schürmann, qui est déterminant dans cette décision. Tous les crimes et infractions procèdent d'une détermination unique; se procurer de l'argent par les moyens de brigandage; toutes ces infractions sont le résultat d'une organisation criminelle qui n'a pas son centre ailleurs qu'à Zurich. Les deux délinquants sont domiciliés à Zurich et à Schlieren. Leurs dépôts de matériel étaient tous situés dans le canton de Zurich. Le centre de gravité de l'activité criminelle des deux accusés est donc manifestement dans le canton de Zurich.



DEUBELBEISS

ET SCHURMANN DEVRONT ÊTRE JUGES A ZURICH

La Chambre d'accusation du tribunal fédéral avait, dans sa séance du 26 mars 1952, s'occuper du conflit de compétences qui s'est produit entre les autorités pénales des cantons de Zurich et d'Argovie au sujet de la question de savoir où les nommés Deubelbeiss et Schürmann, qui sont accusés d'assassinat sur la personne du banquier zurichois Bannwart, du délit manqué d'assassinat à Reinach, d'une dizaine d'infractions et de plusieurs vols qualifiés, etc., devraient être poursuivis et jugés. Comme on sait, on a constaté que Bannwart avait été tué non pas sur territoire zurichois, comme on le croyait au début, mais bien sur territoire argovien, il est vrai à une distance de seulement 200 mètres de la frontière intercantonale. Malgré cette constatation, le tribunal fédéral a décidé que ce seraient les autorités zurichaises qui auraient à juger les faits criminels des deux accusés. En définitive, c'est l'ensemble des infractions à la charge de Deubelbeiss et de Schürmann, qui est déterminant dans cette décision. Tous les crimes et infractions procèdent d'une détermination unique; se procurer de l'argent par les moyens de brigandage; toutes ces infractions sont le résultat d'une organisation criminelle qui n'a pas son centre ailleurs qu'à Zurich. Les deux délinquants sont domiciliés à Zurich et à Schlieren. Leurs dépôts de matériel étaient tous situés dans le canton de Zurich. Le centre de gravité de l'activité criminelle des deux accusés est donc manifestement dans le canton de Zurich.

Chronique parlementaire

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

Droit de vote des citoyens en séjour :

M. Schmid (dém. Zurich) et Gressot (cons. Berne), rapportent sur les divergences. Sur le fond, la commission propose d'adhérer aux décisions du Conseil des Etats, sauf sur un point de détail concernant l'exercice du droit de vote par correspondance. Les propositions de la commission sont ensuite approuvées tacitement. Le projet retourne aux Etats.

Propagande de guerre

M. Vincent (Pop. Genève) développe un postulat invitant le conseil fédéral à examiner s'il n'y a pas lieu de compléter le code pénal suisse par l'adjonction d'articles réprimant la propagande de guerre. M. Feldmann, conseiller fédéral, repousse le postulat. Il affirme que les dispositions actuelles du code pénal sont suffisantes pour réprimer les abus réels. Il n'y a aucune raison de prévoir de nouvelles sanctions. Un projet de loi de M. Vincent qui soulève quelque bruit, le postulat est rejeté par 127 voix contre 4.

Brevets d'invention

MM. Perrin (rad. Neuchâtel) et Huber (soc. Saint-Gall) rapportent sur la révision de la loi sur les brevets d'invention. La modification la plus importante consiste dans l'institution de ce que l'on appelle l'examen préalable, ce qui exigera une augmentation sensible du personnel (examinateurs, techniciens et juristes) et une dépense supplémentaire de l'ordre de 5 millions de francs environ. Pour couvrir les dépenses, on est prévu de majorer les taxes de dépôt et les annuités. M. Duttweiler (indép. Berne) est adversaire de la prolongation de la durée de validité du brevet. L'entrée en matière est tacitement approuvée. Après les explications des rapporteurs MM. Perrin (rad. Neuchâtel) et Huber (soc. St. Gall) et du représentant du Conseil fédéral, M. Feldmann, le Conseil se prononce par 83 voix contre 56 pour l'introduction de l'examen préalable obligatoire. La discussion des articles est renvoyée à la session de juin.

Dépenses d'armements

Le Conseil s'occupe des divergences relatives au financement des dépenses d'armement. Conformément aux propositions de la commission, il est décidé, par 93 voix contre 41, de ne pas adhérer à la décision prise le matin par les Etats de réduire de 30 à 20 0/0 le taux maximum de la surtaxe d'armement. En revanche, la Chambre approuve, par 87 voix contre 40, la décision de la Chambre haute de ne pas percevoir en 1952 les montants de surtaxe ne dépassant pas 5 francs. Le projet retourne aux Etats.

Répression de la criminalité

M. Gysler (pays-Zurich) développe une motion par laquelle il fait allusion à la vague de crimes qui s'est abattue sur notre pays, il demande que des mesures soient prises pour une protection plus efficace de la population, et notamment le rétablissement de la peine de mort. Dans sa réponse, M. Feldmann, conseiller fédéral, constate que la question de savoir si la peine de mort est, ou non, nécessaire, constitue l'un des problèmes les plus difficiles et les plus discutés de la juridiction pénale. Il rappelle que le Code pénal civil du 21 décembre

CONSEIL DES ETATS

(Suite de la page 1)

A l'ouverture de la séance, le conseiller fédéral Weber, a fait un exposé de la situation financière de la Confédération, elle est telle que la couverture des dépenses d'armement est indispensable, d'autant plus que l'amortissement de la dette exigera jusqu'à 300 millions de francs par an. Le projet du Conseil fédéral qui prévoit une répartition des charges sur les impôts directs et sur les impôts indirects est un minimum. Dans d'autres pays, les charges sont plus élevées. En Suisse, l'ensemble du revenu national est imposé dans la proportion de 14 à 16 %. Le financement du programme d'armement n'exige qu'un demi pour cent du revenu national.

Une proposition de M. de Coulon, lib. Neuchâtel, de réduire de 4 à 1 % le taux de l'impôt sur les vins du pays et d'exonérer complètement les jus de raisin, a été renvoyée par 26 voix contre 7, et une proposition Ullmann, pays Thurgovie, d'exonérer le cidre doux a été écartée par 22 voix contre 11. Les autres dispositions du projet ont été approuvées sans discussion.

Il est vraisemblable que le vote final sera ajourné jusqu'à la session de juin le vote final sur l'initiative sociale concernant un sacrifice de paix.

Décisions diverses.

Considérant que le projet concernant la construction d'abris anti-aériens est impopulaire en raison de la dépense d'un demi milliard qu'elle comporte, considérant aussi que le référendum est probable et du même coup le rejet du projet par le peuple, M. O. Klotz (soc. Zurich), propose d'ajourner à la session de juin le vote final sur cet objet, d'autant plus que la couverture des dépenses reste incertaine. Cette proposition combattue par le président de la commission militaire M. Locher (cons. Appenzel RI) et par le chef du département militaire M. Kobell, est repoussée par 24 voix contre 4.

M. Helti (dém. Glaris) désire que des mesures soient prises sans trop tarder pour protéger l'industrie du pays et celle de la laine en particulier.

M. Ribatel, conseiller fédéral répond que la crise dont souffre l'industrie de la laine a des causes qu'il n'est pas encore possible de déterminer exactement. Dans ces conditions, des mesures quelconques ne peuvent être prises pour l'instant et il faut attendre l'évolution de cette crise qui ne sera peut-être pas de longue durée.

Droit de cité suisse.

Le Conseil adopte par 28 voix contre 1 l'ensemble du projet de loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Attendu qu'il y a des divergences, le projet est renvoyé au Conseil national.

Votations finales.

Le Conseil des Etats adopte successivement, en votation finale, l'arrêté sur la construction d'abris anti-aériens par 35 voix contre 0, l'arrêté sur la réparation des dommages causés par les intempéries par 37 voix et l'arrêté sur la couverture des dépenses d'armement par 24 voix contre 1 et quelques abstentions.

La séance est levée.

Advertisement for NESTLE, featuring the logo and text 'IL VIENT DE SUISSE' and 'LE BON PETIT GRUYÈRE SUISSE'.

Advertisement for PELTOURS, featuring the text 'Avant qu'il ne soit TROP TARD! SONGEZ DES A PRESENT A VOTRE VOYAGE' and 'confiez PELTOURS...le soin de l'établir'.

Advertisement for SANDOZ, featuring the text 'Les produits pharmaceutiques SANDOZ sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient' and 'SANDOZ S.A. BALE, (SUISSE)'.

Advertisement for SEMIRAMIS HOTEL, featuring the text 'Tous les soirs dîners dansants dans le cadre intime de son Cabaret' and 'R.C.C. 182'.

Advertisement for HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE, featuring the text 'Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 am' and 'sauf le Jeudi et le Dimanche'.

Advertisement for Bière TUBORG, featuring the text 'Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient' and 'Dir. resp.: M. Maurice Fiechter'.

Advertisement for HELVETIA-VIE, featuring the text 'A chaque problème sa solution!' and 'Un décès prématuré peut compromettre votre entreprise. Sauvegardez vos intérêts en concluant: UNE ASSURANCE MIXTE AVEC VOTRE ASSOCIÉ au capital progressif une assurance mixte en faveur de vos héritiers sur deux têtes: Ces polices permettront un règlement facile de votre succession.' and 'Direction pour l'Orient 39, Rue Kasr-el-Nil LE CAIRE'.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

VENDREDI-SAINT, 11 AVRIL 1952

10 h. 15 a.m. : Culte de la Passion en langue allemande, suivi de la Ste. Cène.
Karfreitagsgottesdienst in deutscher Sprache mit Abendmahl.

DIMANCHE 13 AVRIL 1952 (PAQUES)

10 h. 15 a.m. : Culte de Pâques en langue française, suivi de la Ste. Cène et de la Première communion des catéchumènes.

RECEPTION
Le pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise, entre 10 h. a.m. et midi (mercredi et samedi exceptés). Il reçoit aussi au Presbytère sur rendez vous. Tél. au bureau 24249.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39 Avenue Fouad Ier

VENDREDI-SAINT, 11 AVRIL

10 h. 30 Culte liturgique avec Sainte Cène (M. Bourquin, surfragant) — Orchestre de Musica Viva.

DIMANCHE 13 AVRIL, JOUR DE PAQUES
9 h. Osterpredigt in deutscher Sprache (Frau Pfr. Gutbub) — Abendmahl — Violin-Solo.
10 h. 30 Culte (M. Couyer, pasteur) — Sainte Cène, Chorale des Dames de Musica Viva.

DONATIONS
En mémoire de la regrettée Mme NINA KLAUSER

En faveur de l'Ecole Primaire Suisse :	P.T.
M. et Mme L. Gasche	200
En faveur de l'Ecole Suisse d'Alexandrie :	
M. et Mme J. Landert	200
M. et Mme Max Zollikofer	100
M. et Mme W. Baeuerle	100
En faveur du Home International :	
M. et Mme H. Knoblauch	200

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 13 AVRIL 1952

MENU

Bouchée à la Reine	***
Gigot d'agneau Pascal	***
Pommes Demi-Lune	***
Coeur de Romaine à la Moëlle	***
Salade de Paris	***
Parfait Aboukir	***

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. No. 56785.

VIENT DE PARAITRE

« ANATHÈMES », le livre d'Edmond Valère sur la structure politique actuelle du monde, auquel le Journal Suisse d'Egypte a consacré l'éditorial du 5 décembre dernier, est actuellement en vente en Egypte dans toutes les librairies. Edmond Valère est le nom de plume de notre compatriote du Caire, Edmond Muller.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA — Tél. 29054 — «Le due madonne» (Ermanno Randi, Eva Nova).
- AMIR — Tél. 27693 — A partir de samedi : «All about Eve» (Betty Davis, Anne Baxter).
- FOUAD — Tél. 25832 — «Le visiteur» (Pierre Fresnay, les petits chanteurs à la croix de bois).
- LA GAITE — Tél. 71225 — «Sand» (Mark Stevens). Et : «My Gal Sal» (Rita Hayworth).
- METRO — Tél. 22850/22859 — «The great Caruso» (Mario Lanza, Ann Blyth) (2e semaine).
- MOHAMED ALY — Tél. 25106 — «I sette nani alla riscossa» (Georges Marchal, Ave Ninchi).
- RIALTO — Tél. 24694 — «Operation Pacific» (John Wayne, Patricia Neal).
- RIO — Tél. 29036 — «The lady gambles» (Barbara Stanwyck, Robert Preston).
- ROYAL — Tél. 26329 — «Target unknown» (Mark Stevens, Alex Nicol).
- STRAND — Tél. 22322 — «A place in the sun» (Montgomery Clift, Elizabeth Taylor) (2ème semaine).

A ALEXANDRIE

Société Suisse de Secours d'Alexandrie

La Société Suisse de Secours d'Alexandrie a reçu la suivante lettre de la Croix-Rouge Suisse, lettre que nous nous faisons un plaisir de publier :

CROIX ROUGE SUISSE Bern, den 13. März 1952.
Société Suisse de Secours d'ALEXANDRIE
Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren,
Wir haben das Vergnügen, Ihnen Ihre Zeilen vom 6. dies zu bestätigen, mit welchen Sie uns einen Check Nr. 84541 der National Bank of Egypt, Alexandria, im Betrag von :
S. Fr. 1010.— zusaenden.
Mit besonderer Freude nehmen wir diese Summe entgegen wovon wir Fr. 100.— als Ihren Jahresbeitrag pro 1951 gebucht haben. Für Ihre wertvolle Zuwendung, mit welcher Sie seit Jahren das Schweizer Rote Kreuz unterstützen, sprechen wir Ihnen das Schweiz. Rote Kreuz und Ihren Vereinen sowie den Mitgliedern der Schweizerkolonie, welche ebenfalls an dem Ergebnis der Sammlung beteiligt sind, den warmsten Dank aus.
Empfangen Sie, sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren, unsere freundlichen Grüsse und den Ausdruck unserer vorzüglichen Hochachtung.
SCHWEIZERISCHES ROTES KREUZ.
Der Quästor : Kasse & Buchhaltung :
(sig.) J. Ineichen (sig.) H. Michel.

SOCIÉTÉ SUISSE D'ALEXANDRIE

QUILLES

MARDI 22 AVRIL à 8 h. p.m.
2ème Concours Annuel
COUPE MOSER
Donation de M. G. Moser, Stuttgart
Concours Individuel de Quilles réservé aux membres du Groupe du Mardi

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

CHEM-EL-NESSIM 1952 (21 Avril 1952)
GRUEMPELSCHIESSEN à Mâmourah dès 8 h. du matin

Cibles : Chem El Nessim, Gruempel et Chance avec de très jolis prix pour tous les participants. — Chaque participant-tireur est prié d'apporter un prix pour la table des prix.
A 13 h. : pique-nique au Stand sous la tente ou les parasols individuels. Des rafraichissements pourront être obtenus sur place.
Durant l'après-midi : distribution des prix.
Service d'autobus privé : Départs du Cercle Suisse, Chatby, chaque heure, à partir de 9 h. a.m. et de Victoria (tram) chaque demi-heure à partir de 9 h. a.m.

ASSEMBLEE GENERALE (28 Avril 1952)
Lundi 28 avril 1952 aura lieu l'Assemblée Générale des Membres de la Section Suisse de Tir d'Alexandrie dès 7 h. 45 p.m. au Cercle Suisse, comme suit :
7 h. 45 p.m. DÛNER (CHOCROUTE GARNIE) suivie de projections de films; puis: Assemblée Générale Annuelle.
Le Comité compte sur la présence de tous les membres. Des prix seront arrosés.

BAZAR DE L'HELVETIA

SAMEDI 3 MAI 1952
à partir de 4 heures

STANDS - ATTRACTIONS - BAR DINER DANSANT

Pour la préparation du Bazar, l'Ouvroir sera ouvert chaque jour, à partir du 22 avril, de 4 h. à 6 h.
Le Comité prie les Membres de bien vouloir remettre les ouvrages et autres objets destinés à la vente au plus tard le mercredi, 30 avril.

SOIRÉE DE PROJECTIONS LUMINEUSES

Jeudi soir, une soirée de projections lumineuses de magnifiques vues en couleur d'Europe et d'Amérique avait attiré, au Cercle, une assistance aussi nombreuse que choisie.
Ces vues nous étaient présentées par M. le Consul Ch. Rosset, MM. Pierre Schuler, Victor Brunner et Jean Bourgeois, qui es commentèrent de fort agréable façon.
Vouloir rendre la magie de ces photos dans un simple compte-rendu serait une tâche difficile, sinon impossible. Comment traduire par des mots l'éclat des couleurs, la magnificence des sites, la grâce et l'épanouissement des fleurs ?
M. Rosset nous présenta des vues d'Amérique, photos qu'il eut l'occasion de prendre durant ses nombreuses années d'activité au Consulat de Suisse à New-York. Toute une série de photos nous ont fait participer avec lui à une magnifique randonnée en canot, dans la superbe région des Grands lacs du Nord-Est des Etats-Unis. Mais ce qui nous a particulièrement impressionnés furent les extraordinaires photos de New-York la nuit, prises des fenêtres du Consulat de Suisse au 35ème étage du gratte-ciel qui l'abrite. Contraste saisissant de la nuit et de la floraison multicolore des réclames lumineuses se détachant sur le ciel.
M. Schuler nous offrit un choix abondant et judicieux de vues de France, d'Angleterre, d'Egypte et de la partie de la Suisse qui va de Zurich au Valais. Photos caractéristiques offrant de chaque pays sa physiologie particulière et la beauté de ses paysages. Nous avons particulièrement admiré d'excellentes photos de haute montagne et des fleurs d'un éclat tout particulier.
Très belles, aussi, les fleurs de M. Brunner et particulièrement bien choisis ses paysages du Valais et de l'Egypte.
Enfin, M. Bourgeois nous présenta d'excellentes vues des montagnes du Valais qui éveillèrent en nous une vive envie de nous y rendre.
Toutes nos félicitations à nos photographes-conférenciers qui comme les 3 mousquetaires furent 4 en définitive, puisque la participation de M. Brunner, non annoncée, fut une heureuse surprise. Ils se dépensèrent sans compter pour animer cette soirée et en furent récompensés par les vifs applaudissements qui leur démontrèrent l'intérêt qu'a pris l'assistance à cette inoubliable soirée.
G. V.

Conservatoire de Musique d'Alexandrie Audition d'élèves

Il semble que l'on a méconnu jusqu'ici tout l'intérêt que présente l'enseignement du rythme dans l'éducation musicale, l'ouvrant depuis le célèbre psychologue américain, Seashore et depuis les travaux de l'Institut d'Etat de Moscou pour l'étude de la musique, il nous est enseigné que le sens du rythme constitue, avec l'audition tonale et la mémoire (reconnaissance d'une mélodie) l'élément principal du nouveau fondier de l'aptitude musicale. Développer le sens du rythme revient à développer donc, «les aptitudes musicales». C'est à cette tâche importante que se sont attelées avec un dévouement et une modestie qui négligent que leur compétence, Mme Elsy Filus et notre jeune collègue et élève Mlle Jeanne Papatrici.

Le groupe des jeunes, division I et II de la classe enfantine, était donc appelé ainsi sous la direction de leur chef d'orchestre Sheila Weinstein — 9 ans s'il vous plaît — à marquer le mouvement rythmique par des instruments de percussion, l'une série de mélodies variées et devait s'acquitter d'une tâche lourde avec une précision et un sens musical tels qu'il aurait pu être cité en exemple à de nombreux batteristes de nos malheureux orchestres symphoniques. Mais Sheila Weinstein n'est pas qu'un chef d'orchestre émérite; à 9 ans elle sait exécuter au piano, avec une rare conscience musicale, la jolie Sonatine No. 1 de Clementi qui a fait en son temps — hélas, il y a longtemps — les délices de notre enfance. Mme Renée Ferreri pédagogue et musicienne-pianiste distinguée, mérite pour ces succès nos vives félicitations.

Dans cet ordre d'idées, je cite parmi les jeunes, notre ami Pierre Traroni, qui dans la sonate en sol majeur (1er mouvement, op. 49 No. 2) s'est révélé malgré ses huit printemps, musicien d'une spontanéité intense, inventeur et interprète d'une marquante personnalité. Mais si l'enfant dévoile son âme, c'est que les possibilités lui sont données par un enseignement intelligent et je dirai même allant jus qu'à un dévouement touchant et une abnégation magnifique. Son professeur, Mlle E. Bonnicci dont nous avons suivi le travail de près, mérite nos plus chaleureuses félicitations.

Et nous en sommes d'autant plus fiers que tant Mlle Emma Bonnicci que Mlle Jean Papatrici sont nos plus assidues élèves de nos cours de pédagogie musicale.
C'est à cet enseignement intelligent que notre jeune compatriote Christine Baltzer doit, elle aussi, son évolution musicale dont elle fit preuve dans les merveilleuses variations écrites par Beethoven sur le thème « nel cor più non mi sento ». Notre jeune amie pourrait faire beaucoup mieux. Nous en avons non seulement l'espoir, mais la conviction. Chez elle le sens de la mélodie est présent. Un peu plus de phrasé, et de travail intelligent et nous sommes convaincus qu'à la prochaine audition, elle marquera d'une pierre blanche son apparition. Maintenant qu'elle est en mains expertes toute défaillement ne serait imputable qu'à elle seule.

Mention spéciale à P. Guarino pour ses élèves Lucille Mirès et Nicole Mehrez. — Lucille Mirès est musicienne en son âme. Nous aimerions l'entendre plus souvent. Son jeu intelligent et mené, lui assure un avenir sûr. Ah les beaux papillons de Schumann; Nicole Mehrez toute jolotte et toute gracieuse a su meubler nos visions des plus belles couleurs sonores. Elle a réussi à en capter en provision en même temps que notre sympathie et admiration. Voie deux beaux talents, marchant dans le chemin enchanté et lumineux de la Musique que leur professeur P. Guarino a su tracer avec une compétence irrefragable à leur intention et à l'intention de tant d'autres. Qu'il en soit donc remercié publiquement.
Dr. E. SALERIAN.

Bibliothèque du Cercle Suisse d'Alexandrie NEUE BUCHER

- 1114 Schuh Willi : Schweizer Musik der Gegenwart. Kritiken - Essays - Ansprachen. — 257 Seiten. Atlantis Verlag Zürich, 1948.
- 1115 Greizer, von Walo : Unserer Demokratie. Neuen Auflage. — 108 Seiten. Verlag Paul Haupt in Bern, 1950.
- 1116 Weber Karl Prof. Dr. : Die Schweiz im Nervenkrieg. Aufgabe und Haltung der Schweizer Presse in der Krisen- und Kriegszeit 1933-1945. Herausgegeben vom Schweizerischen Zeitungsverlegerverband und vom Verein der Schweizer-Presse. — 316 Seiten. Verlag von Herbert Lang in Bern, 1948.
- 1117 Wellemann Herman : Die Vielsprachige Schweiz. Eine Lösung des Nationalitätsproblems. Mit Karte und 10 Luftaufnahmen der Sprachgrenzgebiete. — 301 Seiten. Im Rhein-Verlag, Basel.
- 1118 Schib Karl : Illustrierte Schweizergeschichte fuer Jedermann. Mit vielen Abbildungen, — 228 Seiten. Orell Füssli Verlag, Zürich, 1944.
- 1119 Constant Benjamin : Ueber die Gewalt. Vom Geist der Eroberung und von der Annäherung der Macht. Aus dem Französischen übertragen und herausgegeben von Hans Zbinden. — 218 Seiten. Verlag Herbert Lang & Co, Bern.
- 1120 Constant Benjamin : Ueber die Freiheit. Die schönsten politischen Abbildungen des grossen Lehrers der Freiheit. Eingeleitet und übertragen von Walter Lüthi. — 189 Seiten. Verlag Benno Schwabe & Co., Klosterberg, Basel.

AU CAIRE CERCLE SUISSE DU CAIRE

SAMEDI 12 AVRIL à 3 h. p.m.
A l'occasion de la Fête de Pâques
REUNION RECREATIVE POUR LES ENFANTS DE LA COLONIE SUISSE DU CAIRE
Dans les jardins de la Villa Pax à EMBABEH

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE
Pour la réunion du **MARDI 22 AVRIL**
La réunion du se tiendra au **CERCLE D'EMBABEH**.
Les autos partent vers 3 h. 30 p.m. de l'Hôpital Victoria, comme d'habitude.

Le Gouverneur du Caire, visite les nouveaux établissements GROUPI

Dans un geste de reconnaissance envers les résidents étrangers qui ont répondu à l'appel du Gouvernement et procédé à la reconstruction de leurs établissements, à la suite des événements du 26 Janvier, S.E. Mohamed Kamel El Kaouïche bey, Gouverneur du Caire, a visité lundi les nouveaux établissements Groppi du Caire, place Soliman pacha, à l'occasion de leur inauguration qui eut lieu en présence des officiers supérieurs de la police du Caire.
Le Ministre offrit au propriétaire de l'établissement une belle gerbe de fleurs, symbole de la solidarité entre Egyptiens et Etrangers en signe d'appréciation pour les efforts déployés par les intéressés pour la reconstruction et le réaménagement de leurs établissements.

LA VIE MUSICALE

LES CONCERTS

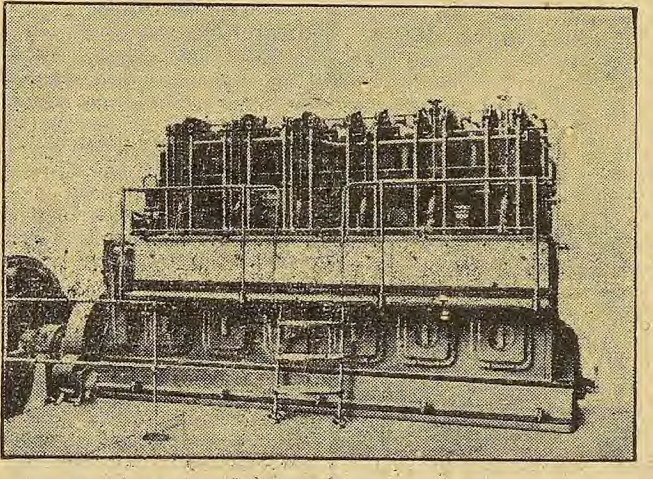
La saison musicale que les derniers événements du Caire ont coupée de l'apport nécessaire des collaborations étrangères, se fait uniquement par nos artistes. Certes, quelles qu'elles soient leur valeur professionnelle et leur conscience, ils ne nous apportent pas souvent de l'inspiration et des fraîcheurs d'impressions qui renouvellent le climat de la musique. Jamais la parole d'Emerson n'a été si vraie ici : « L'esprit fait sa maison ensuite la maison enfante l'esprit ». Il faut du reste pour se renouveler avoir ses sources franches et vivre dans un climat de stimulants et la vie pour les artistes d'ici man- que singulièrement de stimulant. Certains cependant cherchent à le faire, et de ce point de vue, il faut mettre au premier rang le concert de musique religieuse donné à l'Eglise Allemande par Mme Clara Pilger et son excellent second M. W. van Meeteren.

Ce programme fait avec un soin tout particulier nous donnait une coupe de la musique religieuse de 1635 à 1939. Il s'agissait de ces noms qui nous invitent à feuilleter un dictionnaire, outre les géants de la musique religieuse Bach et Haendel. Suivait une partie moderne avec Schubert, Hugo Wolf et Mahler... et Beethoven, que l'on peut bien considérer comme le premier des modernes.
A bien écouter la cantatrice, nous l'avons trouvée la plus intéressante, la plus variée, la plus subtile, la plus étonnante à moduler une voix fort belle, avant tout chez les modernes. La maîtrise que Mme Pilger a dans le lied romantique lui a certainement permis de réussir l'interprétation de ces modernes. Mais on doit dire qu'elle a aussi également triomphé dans le vieux mot de Dunstale ou le bel air de Pachelbel. En effet, ces dernières œuvres écrites avant la fixation que Bach a faite du langage musical, participent en tout ou en partie de l'esprit des anciens modes que la musique française du début du siècle a ressuscités pour notre plus grand plaisir.

Signalons dans ce concert la part qu'a prise le chœur des Diaconesses de l'Hôpital « Al-Moassat » d'Alexandrie. Il a chanté fort doucement des chœurs ou des pièces légèrement contrepointées avec un excellent équilibre des voix.
Le Quatuor de la Dante Alighieri continue à rassembler un public étoffé de fidèles auditeurs. Nous n'avons entendu de ce programme que le quatuor à cordes op. 129 de Dvorak. L'esprit facile de cette œuvre per-seuse et bien allante. Mais nous n'apprécions guère la mesure avec laquelle l'auteur cultive la mélodie verbale, douce et conventionnelle. Cela nous semble du romantisme de bien bas étage. Un excellent musicien J. C... doublé d'une plume si acérée qu'elle fait mouche à tous les coups nous disait après ce concert : « Je n'aime pas cette musique. D'ailleurs je suis vieux et dia-béte... et le sucre m'est défendu ». On ne peut pas mieux dire, et nous rendons ce mot à son auteur.
Ignaz Tigerman a fini par nous donner le concert que nous attendions avec impatience et que les tragiques fumées du Caire avaient rayées d'un aj-journal de ces noms qui freux panache.
Programme solide qui opposait du re-Brahms et du re-Chopin à la sonate dite Pastorale de Beethoven (d'où vient donc ce titre ?) et aux valse molles et sentimentales de Ravel. Cette dernière œuvre peut passer pour une nouveauté au Caire, quoiqu'elle date... et il y a au moins trente ans. Ainsi chaque pays a la nouveauté qu'il mérite !
Il est arrivé ce que nous pré-voyions : le pianiste triompha dans Chopin (Préludes, Etudes, Mazurkas, Ame Ballade)... toute la lyre chopinienne. Il y a entre Chopin et la sensibilité du pianiste un accord spontané qui vient du cœur. Ce Chopin subtil, poétique, sans rien de déclamatoire et toujours équilibré, avec ci et là, la plus exquise des virtuosités, nous a ravi.
Terminons cette chronique sur une vraie nouveauté. C'est la causerie-concert donnée par Mrs. Ruth Lynda Deyo sur ses œuvres avec la collaboration qui fut éblouissante, de Mme Pilger.
Pour le public d'ici, Mrs Deyo est presque une inconnue, parce qu'elle a voulu le rester. Mais à l'entendre exécuter sa musique, les moins musiciens parmi les auditeurs n'ont pu qu'être frappés par ce qui est un grand jeu de piano.
Ce jeu au long d'une brillante carrière en Allemagne et en Amérique, Mrs. Deyo l'a fait applaudir seule ou accompagnée des plus grands musiciens de notre demi-siècle: Bruno Walter Furtwängler, Enecco ou Casals.
Mais Mrs. Deyo renonce à sa carrière pour se livrer à la composition d'un drame musical sur un poème de M. Dalton, son mari. Ce drame évoque d'une façon pittoresque et animée une période historique de l'ancienne Egypte. Il est traité dans un style très personnel fait de la synthèse d'éléments mi-parti impressionnistes, mi-parti inspirés du folklore égyptien.
Les fragments exécutés par Mme Pilger, d'une façon exceptionnelle, ont vite persuadé l'auditoire qui ne ménagea pas son enthousiasme. Pour nous, qui connaissons l'œuvre dans le détail, nous devons dire qu'elle est très belle et qu'elle mérite une audition sur une grande scène européenne ou américaine. Ensuite elle fera son chemin.
A. J. PATRY

Reservez dès maintenant auprès de
EGYPTO-SWISS AGENCY
18, rue Adly Pacha, Le Caire, Tél. 77812
qui dispose, pour vous, sur
SWISSAIR et les autres compagnies aériennes
ainsi que sur
les principaux bateaux en partance pour l'Europe
Les meilleures places aux conditions les plus avantageuses

LA JOIE DE S'HABILLER
se résume en une coupe
provenant de
chez
Melki
Maitre Drapier
Rue Tewfik No. 13 — Tél. 20438 Alex.
R.C.A. 36449

MOTEURS DIESELS HOWALDT-KRUPP
de 155 à 1500 HP
250 à 500 TPM
Avec et sans suralimentation

Moteurs de construction lourde
Consommation réduite garantie
Représentants exclusifs
E. KRAEHNBUHL & Co.
15, rue Emad El Dine, LE CAIRE
Tél. 52367 — B.P. 1037 — R.C.C. 49459
Aussi pour pièces KRUPP originales

ESTIVEURS !
Hâtez-vous de préparer votre itinéraire
La maison de réputation mondiale
THOS. COOK & SON
(Continental and Overseas) Ltd.
LE CAIRE: 6/0 Metropolitan Hotel, Sharia Ebn Thaalab, Kasr El Nil
ALEXANDRIE: 1, rue Fouad Ier
PORT-SAID: 11, rue Sultan Hussein.
met à votre disposition son entière et vaste organisation ainsi que toute son expérience.
Plus de tracas, plus d'ennuis
elle assume pour vous tout ce fardeau

JACOT-DESCOMBES & Co.
BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.
ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél. 27.227-27.228
LE CAIRE: 21, Avenue Fouad Ier. — Téléphone 53.959

BROWN BOVERI
Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières Velox — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — TrACTION électrique.

SCHLIEREN Ascenseurs — Monte-charge.

LANDIS & GYR Compteurs électriques

L. de ROLL Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN Instruments de mesure

MICAFIL Matériel Isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES
Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.
PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

La nouvelle Farine lactée
C'est
La joie de Bébé
Préparation instantanée
L'eau chaude
Nestogen



La Suisse a vaincu la tuberculose

Rimifon et hydrazid, remèdes miraculeux

Résultats surprenants à New-York

De nos jours, il est de plus en plus rare que les journaux consacrent à l'espèce pour annoncer à gros titres une invention destinée exclusivement à l'amélioration des conditions de vie et ne pouvant se développer que dans la paix.

Aussi, lorsque récemment la presse américaine, et en particulier le très sérieux « New-York Times », consacra des pages à la découverte d'un nouveau « remède miraculeux » contre la tuberculose, on peut être sûr qu'il s'agit réellement d'un événement digne d'être répertorié par la postérité.

Le docteur Darcus Kogel, chef du département d'hygiène de la ville de New-York, a annoncé au cours d'une conférence de presse que cet été déjà de nouvelles méthodes de ces nouveaux remèdes seront produites, et à très bon marché afin d'engager sur une large base une lutte positive contre la tuberculose.

Ce médicament miraculeux a été développé simultanément par deux usines de produits chimiques, soit la succursale américaine de la maison suisse Hoffmann-La Roche et l'entreprise américaine E. R. Squibb. Il s'agit de tablettes fabriquées avec du goudron de houille synthétique et qui se prennent par voie buccale. Elles pourront être mises en vente, dès que l'autorisation en aura été donnée, sous les dénominations rimifon (Hoffmann-La Roche) et hydrazid (Squibb). Si les espoirs se réalisent, on pourra guérir en deux ou trois semaines des cas de tuberculose même opiniâtres.

Les frais moyens d'une cure antituberculeuse aux Etats-Unis se montent actuellement à 3.500 dollars. Ils pourront prochainement être réduits proportionnellement à moins de 100 dollars. L'Union nationale américaine contre la tuberculose a communiqué que les essais pratiqués sur 190 malades pour lesquels il n'y avait plus d'espoir de guérison, et qui ont eu lieu ces huit derniers mois au Seaview Hospital sur Staten Island — un sanatorium municipal — ont donné des résultats presque incroyables.

Les malades en traitement n'avaient réagi à aucun des précédents remèdes miraculeux tels que la streptomycine. Des interventions chirurgicales avaient été impuissantes à arrêter les ravages de la maladie. En désespoir de cause, on fit prendre à ces patients les nouveaux médicaments désignés dans les milieux professionnels par dérivés de la niacine et qui s'étaient révélés dans les laboratoires comme extrêmement actifs contre les bacilles TB.

Les médecins traitants qui contrôlaient les effets sous la direction du médecin-chef, le Dr. George Orstein, n'en croyaient pas leurs yeux. La maladie fut arrêtée brusquement. Dans l'espace de deux à trois semaines, la température qui dépassait 40 degrés tomba à 37 degrés. Dans certains cas, le fièvre disparut en quelques jours. Au cours de la première semaine, les malades, tous d'une maigreur squelettique et qui refusaient toute nourriture, furent saisis d'une fièvre de loup et retrouvèrent après trois mois leur poids normal qui s'était réduit de moitié au cours de la maladie.

Ces nouveaux remèdes pouvant être pris par voie buccale, cela permettrait, d'après l'exposé du Dr. Kogel de soigner les tuberculeux à domicile, en tout cas, la plupart d'entre eux, et d'économiser non seulement de nombreux millions pour les soins à donner, mais également de libérer des milliers de lits d'hôpital qui seraient disponibles pour d'autres cas urgents. Dans la seule ville de New-York, il y a actuellement 5.000 personnes

atteintes de tuberculose, allées dans les hôpitaux. Chaque malade coûte à la communauté 8 à 9 dollars par jour.

D'après une communication de Hoffman-La Roche à New-York, le rimifon s'est trouvé très efficace dans les infections de l'oreille, de la gorge, de la langue, du tube digestif, des os et aussi dans la méningite tuberculeuse. « Ce médicament n'a été fabriqué jusqu'ici qu'en quantités très restreintes en vue d'essais cliniques », explique la maison Hoffmann-La Roche. « Si ce nouveau médicament se prêtait à une application générale, on s'attaquerait à la production commerciale. C'est alors que le prix définitif pourra être fixé ».

On croit cependant que ce remède ne reviendra pas cher et qu'il pourra être livré aux médecins dans quelques mois. Le directeur de l'Union nationale américaine contre la tuberculose, le docteur James Perkins, a toutefois jugé nécessaire d'avertir le public qu'aucun médicament, quelle que soit son efficacité, n'est susceptible de résoudre le problème de la tuberculose du jour au lendemain. Même s'il agit favorablement, le malade devra néanmoins se soumettre à des cures et observer le repos.

Il y a du reste encore assez de nombreuses formes inconnues de la tuberculose à découvrir. Finalement, il ne faut pas perdre de vue que ces nouveaux remèdes, bien que détruisant les bacilles de la tuberculose et arrêtant la maladie, ne peuvent rendre la santé à un poulmon endommagé ou à d'autres tissus détruits. On sera certainement obligé, à l'avenir également, de traiter de nombreux cas de TB d'après les anciennes méthodes c'est-à-dire par des séjours dans des

cliniques ou des stations de cure d'air, ou bien encore par des interventions chirurgicales. Les deux remèdes dont il est question ne sont que les premiers d'autres dérivés qu'on va pouvoir développer désormais. Les spécialistes espèrent pouvoir juguler sérieusement la tuberculose qui a résisté jusqu'ici à tous les médicaments qu'on lui opposait.

Déjà en 1912, l'élément de base du nouveau remède miraculeux avait été obtenu synthétiquement en Allemagne mais à cette époque on était loin de supposer qu'il serait possible d'en tirer quoi que ce soit. En 1942, ce dérivé de la niacine et d'autres éléments de base furent de nouveau fabriqués dans les laboratoires de Hoffmann-La Roche par le Dr. Herbert Fox et ses collaborateurs, mais de nombreuses années s'écoulerent avant qu'on découvrit leur efficacité contre la tuberculose.

Comme on pouvait le prévoir, tous les malades atteints de TB dans les hôpitaux de New-York font fi des avertissements et réclament impérieusement le nouveau remède. De nombreux malades auxquels on l'a administré pour la première fois en novembre dernier, et qui auparavant étaient si faibles qu'ils ne pouvaient même pas s'asseoir dans leur lit se promènent aujourd'hui sans secours aucun dans les corridors, et parlent déjà de reprendre bientôt leur vie active.

Si l'efficacité de ces deux remèdes miraculeux était à la longue avérée, cela marquerait probablement la fin des stations de cures d'air sous leur forme actuelle.

HENRY FRANK.
(Journal du Jura).

Les faits

Dans l'après-midi du 21 juillet 1951, une marche accélérée avec paquetage avait été organisée par une chaleur accablante, à travers un terrain accidenté, par l'école d'officiers d'infanterie 351. Cette marche de 16 1/2 km devait servir d'épreuve physique et déjà un certain nombre d'aspirants étaient restés en arrière lors de la première forte montée. L'exercice a été poursuivi bien que la surmenage et les premiers indices de début de coup de chaleur fussent nettement visibles. En route déjà, quatre aspirants s'effondrèrent tandis que certains n'ont pas pu continuer leur route et qu'un aspirant est tombé sans connaissance au but. Trois des victimes se sont remises après quelques heures tandis que deux autres mouraient à l'hôpital communal de Berne dans la nuit du samedi au dimanche. Le colonel EMG Rickenbacher, commandant de cette école, et le capitaine EMG Meister, commandant de compagnie, tous deux officiers expérimentés de carrière, ont été traduits devant le tribunal de division 3 A à Berne que présidait le grand juge extraordinaire Baur pour homicide par négligence et lésions corporelles par négligence. Tous deux sont inculpés de négligence à l'égard de leurs devoirs de service en ordonnant et en faisant exécuter une marche qui a causé beaucoup de morts, pour une épreuve si dure, après le repas de midi. D'autre part, ces deux officiers n'ont pas voulu l'attention nécessaire aux dangers menaçant l'état de santé de participants et n'ont pas ordonné les mesures qui s'imposaient.

Le premier de ces officiers est officier instructeur depuis 1925, le second depuis 1943. Tous deux ont de bons certificats militaires et une bonne réputation comme citoyens.

L'enquête a établi que l'ordre du jour du 21 juillet 1951 portait, après un sommet de 6 heures, une matinée consacrée à une marche de 16,5 kms. La marche devait être portée à 20 crochets. Cette marche se faisait avec la casquette et non avec le casque. Les aspirants portaient la carabine sans munition et le sac avec une charge de 20 kgs. C'est après 8 kms de marche que l'on constata les premiers évanouissements. Deux hommes furent transportés par canon à Berne. Plus tard, deux autres aspirants s'effondrèrent en cours de route et un autre au but. Deux de ces 5 aspirants, pris de malaises, moururent dans la nuit de samedi au dimanche des conséquences d'une insolation. Répondant à la question du grand juge vu l'absence de rapport écrit, le colonel Rickenbacher répondit qu'il n'a pas pensé qu'une chose pareille se produirait. D'ailleurs, il n'est pas coutume de le faire. Il ajoute qu'il inspecta par deux fois la colonne et qu'il ne remarqua rien de spécial. Le capitaine Meister lui signala simplement que quelques aspirants avaient été pris de malaises. Bien qu'il ait déjà vu des cas d'insolation dans le passé, il n'en constata pas trace cette fois-ci. En outre, le colonel Rickenbacher conteste tous les 6 points d'accusation, notamment celui qui reproche aux inculpés d'avoir ordonné une marche à l'allure accélérée.

Les témoins
Comparés ensuite les pères des deux aspirants décédés. Le colonel Baur, grand juge, leur exprime la part que le tribunal prend à la perte cruelle qui les a frappés. Les témoins affirment que leurs fils

THEMIS EN SUISSE

L'AFFAIRE DE L'ECOLE D'OFFICIERS DE BERNE

étaient en bonne santé au moment de leur entrée à l'école d'officiers et qu'ils étaient entraînés physiquement en prévision de ce cours. Quelques officiers ayant participé à l'épreuve de marche du 21 juillet en tant que chefs de section estiment que la cadence n'était pas exagérée et la chaleur supportable; ils ont même estimé que les performances des aspirants étaient insuffisantes. Un autre officier croit cependant que la chaleur accablante est la cause de la défaillance. Un premier témoin relate ensuite comment l'aspirant S. fut soigné alors qu'il s'effondra à la montée et fut transporté par la suite à l'hôpital cantonal. Dès que le capitaine Meister fut mis au courant qu'un aspirant était resté couché en bordure du chemin, l'officier en question se rendit sur les lieux et ordonna à l'officier d'accompagner l'aspirant jusqu'au dépôt de la remonte, au Sand, et de le renvoyer à Berne. L'état de l'aspirant s'aggrava à tel point — il perdit connaissance — qu'on dut avoir recours à une ambulance. Des renseignements ont également été donnés au sujet du deuxième cas mortel. L'aspirant O. qui semblait ne souffrir que de crampes à la jambe avait continué la marche après la dernière halte, mais arrivé au but, il dut être soutenu par un officier afin de ne point tomber. Après s'être encore annoncé au colonel, l'aspirant O. perdit connaissance à la suite d'un coup de chaleur. Après que les premiers soins lui furent donnés sur place, il fut transporté sur ordre du colonel Rickenbacher à l'hôpital communal de Berne.

Le jeune médecin de l'école explique pourquoi, du point de vue médical, il avait admis cette marche. Il s'était rendu au but, mais plus tard il avait manifesté toutefois le désir de surveiller la colonne de marche, mais il lui a manqué un moyen de transport.

Il ressort d'un rapport écrit du médecin assistant de l'hôpital de Berne que celui-ci ne considérait pas comme grave l'état de santé des deux aspirants qui avaient été confiés à ses soins. Les patients semblaient se remettre lorsque le premier mourut subitement et le second quelques heures plus tard.

La lecture d'un rapport complémentaire confirme ce témoignage écrit.

Il faut relever que les officiers de ces aspirants ne paraissent pas être instruits ou sinon partiellement sur l'appareil du coup de chaleur décrit en annexe dans le règlement de service de l'année.

Le colonel divisionnaire Beer, chef d'arme de l'infanterie, déclare que le colonel Rickenbacher se montre parfois assez sévère et que s'il arrive au camp Meister de parler sur un ton quelque peu raide à ses subordonnés, il n'est pas un sadique et ajoute que si le fait d'avoir ordonné un exercice de ce genre le samedi après-midi appelle une condamnation, celle-ci devrait le frapper lui aussi.

De nombreux camarades des deux malheureux aspirants, qui ont participé à l'exercice qui devait leur être fatal, déclarent en général, qu'ils ne pensaient pas — à la suite de l'heure de théorie qui l'a précédé — s'exposer à être exclus de l'école d'aspirants en n'y participant

pas. Leurs avis sur le rythme de cette marche et de la chaleur qu'il faisait cet après-midi divergent. Ils estiment certes qu'elle a été dure, mais sans aller jusqu'à dire qu'elle était au-dessus des forces d'hommes entraînés, puisque des aspirants ont pu l'effectuer. C'est surtout la montée du Worblental au Plateau qui les a éprouvés; elle s'est faite sur une route graveleuse sur laquelle le soleil donnait fort. La poussière et une cadence trop rapide pour des hommes chargés du paquetage complet a mis les aspirants à rude épreuve sur cette partie du parcours. Toutefois, le moral a été bon jusqu'à l'arrivée, et l'on a même chanté. Les défaillances n'ont été remarquées que de quelques uns.

Le ressort de ces dépositions que le capitaine Meister a été sévère, mais correct.

Certains aspirants disent qu'ils avaient été assez impressionnés en entendant le colonel Rickenbacher leur déclarer, à la leçon de théorie, il est vrai sous une forme générale, que celui qui n'arrive pas à se maîtriser ne saurait suivre une école d'aspirants. C'est ce qui les a incités à fournir un effort atteignant l'extrême limite de leurs forces. En outre, le colonel aurait menacé deux aspirants, qui arrivaient derrière les autres, qu'il saurait bien obtenir de leur faire couvrir le parcours en moins de temps.

Le colonel brigadier Meuli déclare qu'il aurait été en effet indigné que le médecin d'école suive la marche ou contrôle tout au moins les participants avant le début de l'épreuve; il fait cependant remarquer qu'il s'agit là d'une constatation subséquente et que la présence du médecin à l'arrivée peut se justifier.

Le Dr. Mörkkofer de Davos estime qu'en choisissant un autre moment, un autre parcours et en diminuant la cadence, et cela tout spécialement dans les montées raides, on aurait pu éviter une issue fatale. Un autre expert, le professeur Löffler, directeur de la Clinique universitaire de Zurich, déclare que seul le coup de chaleur entre en ligne de compte comme cause de décès. Si le médecin avait suivi la course et qu'il ait pu de ce fait aviser le commandant de la défaillance de l'aspirant S., il aurait été possible non pas de sauver ce dernier mais selon toute vraisemblance l'aspirant O. Il est indiscutable que la cadence en corrélation avec d'autres facteurs ait été cause à effet en ce qui concerne la décès des deux aspirants.

Le réquisitoire
L'auditeur extraordinaire, le colonel Roth, déclare tout d'abord que les accidents qui sont survenus à l'école d'aspirants, le 21 juillet 1951, durant l'épreuve de marche, sont dus à un ensemble de circonstances, prises séparément, n'auraient pas occasionné d'accident. Il tient compte en faveur du colonel Rickenbacher du fait que celui-ci s'est basé, dans son ordre de marche, sur l'expérience acquise, qu'on passant en revue sa troupe, il l'a vu en bonne forme et qu'il n'a pas été mis au courant sur son véritable état et les accidents qui se produisaient. Aussi ne vit-il aucun motif de renoncer à cette marche individuelle. L'auditeur demande en conséquence que le colonel soit reconnu entièrement

Orage sur le P.O.P.

Le procès Slansky et le Parti du Travail

La « Voix du travail », le nouveau hebdomadaire fondé par M. Léon Nicole, publie diverses indications dans un article intitulé « Le procès Slansky et consorts », dénonçant comme agents criminels de l'impérialisme américain par le ministre Kopecky,

Réponse du Conseiller National Vincent

Le conseiller national Vincent publié sous le titre « Révisions » une mise au point dans la « Voix ouvrière » afin de répondre aux affirmations parues dans la « Voix du Travail ».

M. Vincent déclare qu'il s'était expliqué plus clairement au sujet des relations avec Arthur London, naguère vice-ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, et du séjour que celui-ci fit à Genève. Il s'est expliqué à ce sujet « devant les instances du parti suisse du travail, à tous les échelons, ce qui est devant le comité directeur suisse ou le secrétariat central (à plusieurs reprises), que ce soit devant le comité directeur de la section de Genève, que ce soit devant la commission centrale de contrôle du parti à laquelle il a tenu à fournir toutes indications utiles.

va se dérouler, tandis que s'instruit en Suisse le procès Horn-gacher qui, lui aussi, fut certainement un agent servant la même cause. Or, dans l'affaire Horn-gacher se retrouve également l'avocat Jean Vincent, y jouant un certain rôle ».

M. Vincent rappelle que dans le rapport que M. Gottwald a présenté au comité central du parti communiste tchécoslovaque « sur la grave affaire Slansky » il a déclaré textuellement que trois mois avant l'arrestation de l'ancien secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque et vice-président du gouvernement, il n'avait aucune connaissance des faits très graves qui pouvaient lui être reprochés.

« Il apparaît pour le moins curieux, ajoute le conseiller national Vincent, que l'on puisse imputer à crime à un militant du parti suisse du travail de n'en avoir pas su davantage ».

M. Vincent précise également qu'il n'a jamais joué aucun rôle dans l'affaire Horn-gacher et que les instances du parti du travail, présidées alors par Léon Nicole, le savent.

Financement du réarmement et impôt sur le vin

(Suite de la page 2)

On le voit aujourd'hui, où l'effondrement des prix n'a pu être empêché que par le blocage d'une grande partie de la récolte.

En terminant, le chef du Département fédéral des finances a relevé que la Suisse est un pays heureux car elle n'a pas à faire de sacrifices exagérés pour sa défense nationale.

Après ce discours vigoureux applaudi, la parole fut donnée à M. Paul Chaudet, qui

remercia le conseiller fédéral Weber de son esprit de compréhension. Les vigneron vaudois sont aussi unanimes à approuver le réarmement. Les divergences apparaissent sur les moyens de le financer. Or, de l'avis du conseiller d'Etat vaudois, lui-même viticulteur, il est clair que l'impôt sur le vin aura pour conséquence d'affaiblir le secteur viticole. Certes, des impôts sur les boissons sont justifiés, notamment sur les boissons distillées. C'est aussi un moyen de lutter contre l'alcoolisme qui de

frapper d'une surtaxe élevée les eaux-de-vie. En revanche, l'impôt sur le vin frappe un produit du sol.

M. Chaudet a analysé ensuite la situation du vignoble qui se caractérise par une diminution de la superficie: 35.000 hectares en 1887, 13.000 hectares en 1950. Il estime que l'importation de vins étrangers ne devrait pas coïncider avec une récolte abondante en Suisse comme ce fut le cas notamment en 1946. Il est paradoxal à son sens de vouloir imposer le vin suisse au moment où notre viticulture traverse une crise due à des difficultés d'écoulement.

Port applaudi également, M. Chaudet a terminé en brochant un tableau de la viticulture suisse qui fait vivre quelque cent mille personnes.

Ces deux exposés furent suivis d'une discussion animée à laquelle plusieurs personnes prirent part.

Un participant a soulevé la question des bénéfices exagérés, à son sens, des entreprises travaillant pour le réarmement.

Un autre auditeur s'est étonné des prix exagérés que les consommateurs doivent payer pour le vin dans de nombreux établissements publics.

M. Max Weber, répliquant, s'est dit heureux d'avoir pu participer à cette discussion. Il ne pense pas que les entreprises travaillant pour le réarmement puissent faire des bénéfices exagérés. La Confédération contrôle leurs profits et entend les taxer. Au demeurant, le projet financier est l'œuvre du Conseil fédéral unanime. Le gouvernement compte deux Romands qui ont approuvé l'impôt sur les vins. Or, on ne saurait admettre qu'ils aient pu sonner un instant à ignorer les intérêts de la viticulture. J'aurais préféré, certes, une entente à propos de l'impôt sur les vins, ajoute M. Weber, mais j'espère que cette entente se fera. Le chef du Département des finances a également exprimé l'avis que l'impôt sur les vins ne créera pas un nouveau fossé entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Cet impôt a également des adversaires acharnés en Suisse allemande, comme il a des partisans résolus en Suisse romande. M. Max Weber a conclu en exprimant l'espoir que le peuple suisse votera le projet financier, projet qui est juste et équilibré et représente un minimum.

Le défendeur du colonel Rickenbacher a déclaré que son client assume l'entière responsabilité pour la marche effectuée par l'école d'officiers, le 21 juillet 1951. Si l'on veut juger les faits, il faut connaître exactement les conditions qui existaient et ne pas se baser sur des données scientifiques, qui n'ont d'ailleurs pu être établies que pendant la durée du procès. Le colonel Rickenbacher doit non seulement être acquitté mais une indemnité doit lui être accordée.

Le défendeur du capitaine Meister plaide aussi l'acquiescement tout en laissant au tribunal le soin d'examiner s'il convient de verser une indemnité à l'officier qu'il défend. Le capitaine Meister a préparé minutieusement la marche en question et l'a constamment contrôlée. Il n'a pas pu se rendre compte n'ayant d'ailleurs pas les connaissances médicales pour ce, de l'état des deux aspirants O. et S. qui moururent peu après l'exercice.

Le colonel grand juge extraordinaire du tribunal de division 3 A à Berne a annoncé et motivé le jugement rendu contre le colonel EMG Rickenbacher et le capitaine EMG Meister, respectivement commandants d'école et de compagnie à l'école d'officiers d'infanterie III 1951.

On ne peut reprocher au colonel Rickenbacher aucune infraction aux obligations de service du fait notamment que le capitaine Meister l'a insuffisamment renseigné sur l'état des aspirants. Il est en conséquence acquitté sur tous les points. Comme une demande d'indemnité avait été déposée mais retirée par la suite, le tribunal n'a pas eu à statuer sur cette requête.

Le capitaine Meister est déclaré non-coupable en ce qui concerne la première partie de l'épreuve de marche du fait qu'il ne pouvait pas alors se rendre compte des dangers que devait par la suite comporter l'exercice. Il s'est en revanche rendu coupable d'infractions aux obligations de service en effectuant un contrôle insuffisant des hommes, en ayant omis d'aviser aux mesures qui s'imposaient à la suite des défaillances et pour avoir renseigné de façon insuffisante le colonel Rickenbacher. Ce faisant, il a causé la mort de l'aspirant Oug et s'est rendu coupable de lésions corporelles par négligence envers l'aspirant von Flüe. Les faits du point de vue juridique sont cependant considérés comme bénins.

Au vu de ce qui précède, le capitaine Meister est condamné à 30 jours de prison avec sursis pendant 2 ans. Il est en outre astreint à verser 500 frs. en tant que participation aux frais d'enquête et à s'acquitter d'un emolument de justice de 200 francs.

Aussitôt le verdict rendu, le défendeur du Capitaine Meister a interjeté appel en cassation.

LAI Linee Aeree Italiana

Ligne ALEXANDRIE-ATHENES ROME-MILAN

Départ d'Alexandrie chaque MARDI et VENDREDI à 10 h. a.m.

Pour informations s'adresser aux Agents Généraux : E.F.T.R.O. (S.A.E.) 21, Talaat Harb Pacha, — Tél. 28182 ou aux Agences de voyages membres de l'I. A. T. A.

HERRLING & Co FORMERLY J. ROLO & Co.

12, & 16 Rue Sidi Metwalli. — Reg. Com. Alex. 31485 ALEXANDRIE

NEGOCIANTS ET EXPORTATEURS DE COTON EGYPTIEN

IMPORTATIONS & REPRESENTATIONS

Département Assurances: HELVETIA LTD.: Assurances Maritimes ST. GALL DOMINION INSURANCE Co. LTD.: LONDON Assurances Incendie

IONIAN BANK LIMITED FONDÉE EN 1839

CAPITAL AUTORISÉ ... £ 1.000.000
CAPITAL SOUSCRIT ... £ 600.000
FONDS DE RESERVE ... £ 200.000

DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE: 7, Rue Adib — R.C. 374. SUCCURSALE AU CAIRE: 34, Rue Adly Pacha — R.C. 75951

AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, M. NIEH, TANTAH, ZAGAZIG

LONDRES — GRECE — CHYPRE

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE S. A. E.

CAISSE D'EPARGNE livrets nominatifs ou au porteur

SIÈGE AU CAIRE AGENCE A HELIOPOLIS R. C. A. 602

Comptoir National d'Escompte de Paris Siège Social: Paris, 14, RUE BERGERE

AGENCES EN EGYPTE ALEXANDRIE R.C. 255 LE CAIRE R.C. 360 PORT-SAID R.C. Canal No. 11

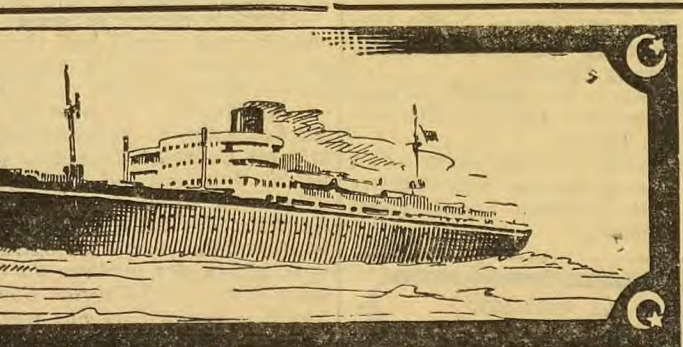
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

Ouverture de Crédits Documentaires

Agences en France — en Grande-Bretagne — en Belgique — aux Indes — en Australie — à Madagascar — en Tunisie

Filiale à New-York: The French American Banking Corporation, 31, Nassau Street.

Imprimerie PROCACCIA



KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS REGULIERS D'ALEXANDRIE PAR BATEAUX RAPIDES ET LUXUEUX POUR NAPLES, MARSEILLE et GENES NEW-YORK

par le s/s «EL MALEK FOUAD»

Prochains départs: s/s « KHEDIVE ISMAIL » 21 Avril s/s « MOHAMED ALY EL KEBIR » 19 Mai s/s « KHEDIVE ISMAIL » 16 Juin etc. etc. (R.C.A. 18709)

Crème Borolan

Je suis la meilleure amie de Madame...

Je m'appelle la Crème Borolan.

A la plage comme à la table de toilette je suis indispensable; car dans n'importe quel cas d'irritation de la peau je suis infatigable.

Je calme, préviens, guéris: Démangeaisons, Engelures, Gerçures, rougeurs des nouveau-nés.

Par son emploi journalier la Crème Borolan communique à la peau la blancheur et la souplesse. Elle prévient et efface les rides.

Dans les principales pharmacies et drogueries d'Egypte.

FAXI LANGUES VIVANTES COMMERCE-COMPTABILITE STENOGRAPHIE-DACTYLO

LE CAIRE: 10, Fouad St. LEBANON: 10, Rue de l'Indépendance. HELIOPOLIS: 10, Bd. Adly Pacha. TEL. 28182. T. A. N. T. A. — Ecole No. 524